

Publication de l'avis de consultation du public

Projet d'arrêté portant dérogation à la destruction d'espèces végétales protégées et destruction de sites de repos ou d'aires de reproduction d'espèces animales protégées - Projet de renouvellement et d'extension de l'exploitation d'une carrière de calcaire sur le territoire de la commune de Sauveterre-la-Lémance en Lot-et-Garonne

La loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012, relative à la mise en oeuvre du principe de participation du public, prévoit l'accès et la participation du public pour les projets de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, dans le but d'informer les citoyens et de recueillir leurs éventuels avis sur le projet. Selon l'article 7 de la charte de l'environnement, le public est invité à prendre connaissance des documents suivants :

- la note de présentation : Note - format : PDF
- le dossier de demande : Dossier – format : PDF
- le projet d'arrêté: Projet AP - format : PDF

Le public peut faire part de ses observations, **au plus tard, jusqu'au 08/11/2013 inclus**

- soit par voie postale, à l'adresse suivante :

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement - Cité administrative
BP 55 – rue Jules Ferry -33090 Bordeaux cedex

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : laure.mary@developpement-durable.gouv.fr

A l'issue de la concertation, et lors de la publication de la décision, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision seront rendus publics sur ce même site pendant une durée de trois mois.